



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absents excusés : 0
- ayant pris part au vote : 33
- abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un et le 27 janvier à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL,.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. NAVARRO (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT) .

Etaient absents excusés :

MME CAROLE FERRE est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/10

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- La modification du tableau des effectifs

Dans la perspective de la réussite à l'examen professionnel d'un agent de la Police Municipale, la création de :

Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le 03 FEV. 2021

ID : 031-213105612-20210203-D_2021_10_1-DE



Filière Police :

Un grade de chef de service de police municipale

Catégorie : B

Service : Police Municipale

Durée hebdomadaire : 35 heures

Un grade de brigadier-chef principal à temps complet sera libéré

- L'inscription au budget des crédits correspondants

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- d'adopter la modification du tableau des effectifs de la façon énoncée plus haut.
- D'inscrire cette modification des effectifs au budget des crédits correspondants

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRÉ**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Yvan NAVARRO



- Transmis le 03 FEV. 2021

- Affiché le 03 FEV. 2021